
Procès-verbal de la soixante-neuvième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le jeudi 22 août au Sportplex, salle polyvalente #1 à 13h30

PRÉSENCES :

- ☞ **Alain Dubuc**Beauharnois, administrateur siège n° 1
- ☞ **Francis Laberge**.....Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ☞ **Éric Allard,**Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ☞ **Marie-Louise Kerneis**.....Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Émie Guindon**.....Directrice générale adjointe, Régie
- Thérèse Gaumont**.....Adjointe administrative, Régie
- Patricia Robitaille** Direction de la Culture et des Loisirs,Châteauguay
- Dany Fecteau**.....Direction Loisirs et événements, Beauharnois

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé

2024-499

- ☞ Adoption de l'ordre du jour;
- ☞ Adoption du procès-verbal de la 68^e assemblée;
- ☞ Liste des dépenses passées au compte – 1^{er} juin au 31 juillet 2024 inclusivement;
- ☞ Rapport des dépenses par postes budgétaires en date du 1^{er} août 2024;
- ☞ Rapport des dépenses du Complexe aquatique intérieur par postes budgétaires en date du 1^{er} août 2024;
- ☞ Adoption de la liste du mouvement de personnel et des contrats d'embauche;
- ☞ Adoption de l'offre de financement Desjardins CORRA;
- ☞ Adoption de la résolution du pouvoir d'emprunt pour le projet de construction CAI;
- ☞ Prochaine assemblée;

- ↪ Varia;
- ↪ Période de questions;
- ↪ Levée de l'assemblée;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU 68^e PROCÈS-VERBAL

2024-500

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la 68^e assemblée, assemblée ordinaire, tenu le mardi 11 juin 2024

ADOPTÉ

4. LISTE DES DÉPENSES PASSÉES AU COMPTE – DU 1^{er} JUIN AU 31 JUILLET

La directrice générale dépose les listes des dépenses des mois de juin et de juillet 2024.

DÉPÔT SEULEMENT

5. RAPPORT DES DÉPENSES PAR POSTES BUDGÉTAIRES EN DATE DU 1^{er} AOÛT 2024

La directrice générale dépose le rapport budgétaire 2024 des transactions enregistrées du 1^{er} juin au 31 juillet 2024 inclusivement.

DÉPÔT SEULEMENT

6. RAPPORT DES DÉPENSES DU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR, EN DATE DU 1^{er} AOÛT 2024

La directrice générale dépose le rapport des dépenses du CAI (complexe aquatique intérieur) en date du 1^{er} août 2024.

DÉPÔT SEULEMENT

7. LISTE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL ET DES CONTRATS D'EMBAUCHE S'Y RATTACHANT;

2024-501

ATTENDU QUE, la directrice générale présente la mise à jour de la liste des mouvements de personnel et des contrats d'embauche depuis la dernière assemblée;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des mouvements de personnel et des contrats d'embauche s'y rattachant.

ADOPTÉ

8. ADOPTION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DESJARDINS CORRA

2024-502

ATTENDU QUE, la disparition du taux interbancaire CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), y compris les acceptations bancaires et les acceptations Desjardins, lequel cessera d'être publié le 28 juin 2024;

ATTENDU QUE, le taux sans risque CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) est le taux de référence qui lui succède;

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, de permettre à la directrice générale de signer l'offre de financement de la FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS en plus de ratifier l'offre de financement reçue et acceptée, le 10 juillet 2024 selon les conditions inscrites à l'offre, tel que déposé.

ADOPTÉ

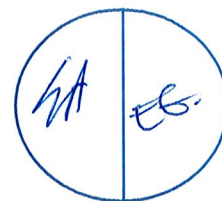
9. ADOPTION DE LA RÉOLUTION DU POUVOIR D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CAI

2024-503

ATTENDU QUE, la Régie Beau-Château a activé son financement temporaire pour assurer la réalisation du projet de construction de son complexe aquatique intérieur;

ATTENDU QUE, la Fédération des caisses Desjardins du Québec octroie certaines facilités de crédit à la Régie Beau-Château aux termes de l'offre acceptée au point précédent de la présente assemblée;

ATTENDU QUE, la personne autorisée est désignée pour exercer, pour et au nom de la Régie Beau-Château, les pouvoirs suivants;



Négocier, signer et exécuter tout contrat, document, convention ou offre de financement avec Desjardins, relatif à l'obtention d'emprunts, aux transactions de produits dérivés et à l'administration des financements, incluant notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- a) Effectuer des demandes de déboursement (unique ou progressif);
- b) Effectuer les remboursements de crédit de façon anticipée ou non;
- c) Demander la fixation de taux selon la durée et les termes prévus à l'offre de financement et autoriser la prolongation du terme, le cas échéant;
- d) Acheminer la documentation financière et compléter les certificats d'officier concernant le calcul du montant disponible ou le respect des ratios financiers;
- e) Recevoir de Desjardins, les relevés de compte, certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre le client et Desjardins relatifs aux emprunts et ou à l'administration des financements;
- f) Effectuer toute transaction relativement à la couverture de ses risques sur produits dérivés, si telle couverture est octroyée au client;
- g) Consentir une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du client, y compris tout acte ou clause de dation en paiement jugé approprié.

ATTENDU QUE, la Régie s'engage à transmettre à Desjardins une copie certifiée de cette présente résolution ainsi que tout autre document;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, de désigner le président monsieur Éric Allard ainsi que la directrice générale de la Régie Beau-Château comme signataires autorisés, tel que décrit au certificat de fonction déposé, à exercer les pouvoirs conférés à la présente résolution.

ADOPTÉ

10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 17 octobre à 13h30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

11 VARIA

Aucun varia

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

18 LEVÉE DE LA RENCONTRE

2024-504

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, de clore l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h33.

ADOPTÉ



Monsieur Éric Allard
Président du conseil d'administration



Emie Guindon,
Directrice générale adjointe

